



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 juin 2015, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 mai 2015
3. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Yann Decnaeck, démissionnaire
4. Rapport relatif à l'approbation du Règlement général de police (RgPol)
5. Rapport relatif à l'approbation du règlement communal sur les finances (RCF)
6. Rapport et arrêté concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 1'876'300.- pour l'assainissement énergétique et le changement du système de chauffage du collège des Vernes à Colombier
7. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour la mise en conformité de la signalisation sur tout le territoire de Milvignes
8. Motion du 11 mai 2015 déposée par MM. Bertrand Cottier, Ivan Calderon, Pascal Bruni, Robert Gygi et Sylvain Ischer, du groupe La Grappe, intitulée « Développement de l'auto-partage à Milvignes »
9. Interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal
11. Divers

Le président, **M. Philippe Du Pasquier**, ouvre la séance à 20h02 et salue l'assemblée.

Il rappelle la manifestation du 1^{er} août qui a lieu cette année à Auvernier.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **32** conseillers généraux.

9 sont excusés : Mme et MM. Philippe Bärfuss, Patrice Blanc, Dario Florey, Christian Huguenin, Deborah Noirjean, Yann Noirjean, Roberto Ronchi, Olivier Thiébaud et Mauro Vida.

Conseil communal in corpore.

Unanimité : **31** ; Majorité absolue : **16**

2. Procès-verbal de la séance du 19 mai 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Yann Decnaeck, démissionnaire

M. Daniel Etter (PLR). Le groupe PLR propose la candidature de M. Olivier Lebeau, qui est nommé tacitement par acclamations.

4. Rapport relatif à l'approbation du Règlement général de police (RgPol)

Mme Marlène Lanthemann (CC) précise que des titres ont été ajoutés à certains articles qui n'en comportaient pas dans le règlement-type et la table des matières a ainsi été complétée. D'autre part, suite à plusieurs interrogations, elle informe que la mention de « la liste ci-dessus » figurant à l'article 8 fait référence à la liste des infractions susceptibles d'être sanctionnées par un tarif, également indiquée dans ce même article.

M. Daniel Etter (PLR). Le groupe PLR a passé le document en revue et en particulier les articles qui ont été modifiés suite aux amendements demandés par le Conseil général il y a une année. Le groupe accepte le règlement à l'unanimité de ses membres avec remerciements pour son élaboration.

M. Daniel Sigg (PS). Le groupe PS remercie que les modifications demandées dans l'ancien règlement aient été reprises intégralement et accepte le rapport à l'unanimité.

M. Philippe Egli (La Grappe). La Grappe a étudié le règlement et l'accepte à l'unanimité. A titre personnel, M. Egli informe avoir rédigé un complément concernant les titres manquants, lequel a été transmis à la chancellerie.

M. Jean-François Künzi (PS) intervient concernant le chapitre relatif au cimetière, trouvant « assez drôle » la formulation de l'article 94 et celle de l'article 95 précisant l'entretien par les proches et les travaux publics. Il trouve en effet que l'on insiste à l'article 95 sur le point formulé à l'article précédent. Selon lui, il serait plus simple de formuler ainsi l'alinéa 1 de l'article 95 : « Le service des travaux public maintient le cimetière en état de propreté ».

M. Marlène Lanthemann (CC) relève qu'il est en effet plus clair de laisser le mot « cimetière » dans la phrase, puisque le terme « ce dernier » pourrait faire référence au « monument funéraire ».

M. Daniel Bena (La Grappe) se dit interpellé par la discrimination à l'égard des chiens à l'article 92, par lequel d'autres animaux, tels que chat, renard ou fouine sont implicitement autorisés à pénétrer dans l'enceinte du cimetière.

M. Bertrand Cottier (La Grappe) demande si le présent règlement tient compte du règlement d'exécution de la loi sur la police qui entre en vigueur au 1^{er} juillet 2015.

Mme Marlène Lanthemann (CC) confirme que le règlement-type tient compte des dispositions de la nouvelle loi sur la police et que le Service des communes contrôlera en tous les cas le nouveau règlement communal avant de le faire sanctionner.

M. Hugues Scheurer (PLR) demande, à propos de l'article 38 h), si cette disposition ne concerne que les initiatives, référendums et pétitions déposés au niveau communal ou si les niveaux cantonal et fédéral sont aussi concernés.

Mme Marlène Lanthemann (CC) répond que cet article est repris du règlement-type et qu'il n'y a rien à préciser.

M. Philippe Egli (La Grappe) précise que cette disposition concernant l'utilisation du domaine public est valable pour toute récolte de signatures, qu'elle relève du niveau

communal, cantonal ou fédéral, puisqu'il faut une autorisation de la commune pour pouvoir utiliser le domaine public.

M. Louis Godet (Vert'Lib) fait remarquer, concernant l'article 90, qu'il aurait été plus élégant d'utiliser le terme « défunt » au lieu de « cadavre ».

Mis au vote, l'entrée en matière et le règlement sont acceptés à l'unanimité.

5. Rapport relatif à l'approbation du règlement communal sur les finances (RCF)

M. Olivier Steiner (Commission financière). Le règlement soumis est issu du règlement-type pour les communes, basé sur la LFinEC, qui laisse peu de marge de manœuvre et impose un frein à l'endettement contraignant. Quelques choix ont pu être faits par le Conseil communal sur les montants, selon l'historique, la taille de la commune et les recommandations, notamment concernant l'autonomie financière du Conseil communal. Le projet initial de règlement faisait état d'une autonomie financière de CHF 50'000.-, dans une limite de CHF 150'000.- tous crédits confondus. La Commission a proposé d'augmenter cette limite à CHF 300'000.- pour éviter de multiplier les demandes de crédits, sachant que dans tous les cas, le Conseil communal devra respecter les articles 4 et 5. La Commission financière a également demandé un échéancier sur l'entrée en vigueur des divers éléments et mesures découlant de ce règlement. Elle préavis favorablement à l'unanimité l'adoption du présent règlement avec les modifications précitées.

M. Mathias Bauer (PLR). Le projet du nouveau règlement sur les finances reprend en grande partie le règlement-type établi par le Service des communes et vise à rendre notre système conforme à la loi cantonale sur les finances. Si, pour la plupart des dispositions, la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre, le Conseil communal a choisi la variante d'un excédant de charges maximum équivalent à 20% du capital propre à l'article 4, ainsi qu'une limite de CHF 50'000.- et CHF 300'000.- tous crédits confondus, pour les crédits complémentaires et supplémentaires, aux articles 10 et 12. Compte tenu de la taille de la commune, les choix du Conseil communal sont justifiés. Même si certains ont vu dans ces nouvelles règles une trop grande rigidité et de grandes complications pour l'exécutif, il faut garder à l'esprit qu'elles sont imposées par le Canton et que le but est de permettre à chaque commune de réagir avant de se retrouver dans une situation dont la seule solution est une augmentation du coefficient fiscal. Par conséquent, mêmes si les nouvelles dispositions sont contraignantes, elles sont nécessaires. Ce nouveau règlement aura également une influence sur d'autres règlements communaux, notamment le règlement général de commune. Le groupe PLR accepte à l'unanimité le nouveau règlement communal sur les finances et tient à remercier le Conseil communal de son travail ainsi que M. Tamburini pour sa présentation lors du dernier Conseil général.

M. David Fischer (PS). Le groupe socialiste a relevé le fait que ce règlement permettra à la commune d'introduire un mécanisme concret de frein à l'endettement. Il permettra également l'introduction de normes et états financiers selon le modèle comptable harmonisé (MCH2). De plus, il permettra un renforcement du pilotage financier de l'Etat et des communes, ainsi qu'un ancrage juridique de la gestion par mandats de prestations. Le groupe socialiste accepte le règlement à l'unanimité.

M. Daniel Bena (La Grappe). La Grappe a analysé avec attention ce nouveau règlement et l'accepte à l'unanimité.

Mis au vote, l'entrée en matière et le règlement sont acceptés à l'unanimité.

6. Rapport et arrêté concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 1'876'300.- pour l'assainissement énergétique et le changement du système de chauffage du collège des Vernes à Colombier

M. Louis Godet (Commission technique). C'est sans hésiter que la Commission recommande d'adopter la variante 4 qui est la plus complète, mais surtout la plus cohérente, aussi bien sur le plan énergétique qu'économique. Avec une réduction de consommation de presque 50%, cette variante présentera un excellent retour sur investissement à long terme. C'est à l'unanimité que la Commission technique accepte la variante 4.

M. Olivier Steiner (Commission financière). Le Conseil communal a obtenu l'assurance d'un approvisionnement par Cadbar pour une durée minimale de 10 ans. Le Conseil communal rend cependant attentif que cet assainissement ne concerne que la partie énergétique des bâtiments et que d'autres travaux seront nécessaires dans le futur pour maintenir ce collège en état. Le Conseil communal veillera aussi à ce que les 20% supplémentaires prévus pour éviter des demandes de crédits complémentaires ne soient pas systématiquement consommés. La Commission financière préavise favorablement l'acceptation de ce crédit à l'unanimité de ses membres.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Le collège des Vernes est un beau bâtiment qui mérite son recensement auprès de l'Office du patrimoine et de l'archéologie, mais c'est un vieux bâtiment qui demande une réfection importante. En cela, il mérite aussi ses notes F et G au certificat énergétique cantonal. Des micro-installations éparpillées sur tout le territoire ne sont plus une solution d'avenir. Isolation et chauffage à distance par CADBAR, c'est ce qu'il faudrait toujours étudier pour les bâtiments communaux lorsque le besoin s'en fait sentir. Les charges conséquentes seront réparties sur plusieurs exercices. Conformément au frein à l'endettement, la capacité d'investissement sera recalculée chaque année, pour permettre une replanification au plus juste des investissements sur chaque exercice. Cette approche est compatible avec le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). La Grappe accepte à l'unanimité le rapport et la demande de crédit y relative.

M. Jean-François Künzi (PS). Suite à la présentation très complète faite par ses représentants à la Commission « TP/SI/Energies », le groupe socialiste observe que :

- le collège des Vernes, à Colombier, recensé à l'Office du Patrimoine et de l'Archéologie, a été construit en 1908, époque à laquelle on ne se souciait guère des économies d'énergie parce que, sans doute, on avait une autre conception du confort ;
- le collège a été complété, au fil du temps, par une annexe et une halle de gymnastique ;
- la Commune de Colombier projetait déjà des interventions lourdes pour assainir les chaudières dont l'état devenait préoccupant au fil des pannes à répétitions et des réparations « à durée limitée » ;
- au départ, d'autres sources d'énergie étaient envisagées. Il a fallu insister, pour que CADBAR se décide à entrer dans le projet et à jouer son rôle de fournisseur d'énergie ;
- un ensemble de raisons empêche, actuellement, une isolation complète du bâtiment historique ;
- malgré tout, les mesures proposées permettront de substantielles économies.

En conséquence, le groupe socialiste soutient les mesures visant à améliorer l'isolation des différents bâtiments et à diminuer la consommation d'énergie, ainsi que la planification financière du Conseil communal. Il approuve le crédit d'engagement demandé.

M. Olivier Steiner (PLR). Après quelques explications supplémentaires et un court débat, le groupe PLR a accepté la teneur du rapport à l'unanimité. Le groupe a en particulier apprécié l'accord passé après moult négociations avec Cadbar, ainsi que la clarté du rapport. La proposition faite d'envisager la variante la plus complète en termes d'isolation thermique a été plébiscitée, surtout par rapport aux perspectives d'économie de frais de combustible escomptées qui sont quasiment, sur une période de 25 ans, de l'ordre de l'investissement. Le groupe a également apprécié la planification financière proposée qui prend en compte les capacités d'investissement de la commune et qui s'est faite en concertation avec les différents dicastères. Il reste néanmoins quelques défis : réaliser la première partie des travaux le plus rapidement possible sur la fin 2015, en particulier en lien avec l'état actuel de la dernière chaudière fonctionnelle, et s'assurer du contrôle des coûts lors d'une intervention de cette envergure. Enfin et à regret, le groupe PLR réalise que cet investissement, pour aussi important qu'il soit, ne sera pour sûr pas le dernier concernant cette bâtisse historique qui en nécessitera d'autres par la suite, par exemple pour son infrastructure électrique et sanitaire. Le groupe PLR encourage ainsi tous les conseillers généraux à accepter l'arrêté en lien avec ce rapport.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

7. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour la mise en conformité de la signalisation sur tout le territoire de Milvignes

M. Olivier Steiner (Commission financière). Le Conseil communal a souligné que ces changements ne sont pas faits pour l'esthétique, mais bien pour le côté légal et sécuritaire, et que le délai de réalisation pour ces travaux est dépassé depuis plus de 2 ans. De nombreuses discussions ont eu lieu sur la pertinence de devoir aller jusqu'au bout dans ces travaux. La Commission financière s'est prononcée sur la demande par 3 voix favorables et 3 abstentions.

Mme Eveline Staub (PLR). Il faut remplacer sans délai quelque 380 panneaux de signalisation qui ne sont pas assez parfaits. De nouvelles normes ont été définies par l'Association suisse des professionnels de la route et des transports en 2005. Selon instructions du DETEC, à fin 2012, les signaux qui ne présentaient pas une qualité de rétro réflexion de haute densité auraient déjà dû disparaître. Il faut respecter des normes et nous sommes en retard. Le groupe PLR acceptera donc probablement ce crédit d'engagement, relevant :

- que la sécurité en sera améliorée ;
- qu'à cause d'un panneau non conforme, la menace d'un recours ou d'une plainte juridique, en cas d'accident, n'est pas exclue ;
- qu'en cas de refus du crédit d'engagement, les coûts de remplacement alourdiraient durant plusieurs années le compte de fonctionnement. Il est préférable de voter un investissement ;
- qu'en cas de commande globale, un rabais de 20% est accordé ;
- que le groupe PLR souhaite que le Conseil communal se préoccupe de la récupération des matériaux composant les panneaux remplacés.

M. Marc Vuillomenet (PS). Il est grand temps de passer à l'action car depuis novembre 2008, cette demande est restée lettre morte et c'est en octobre 2011 que le Service des ponts et chaussées a relancé les communes du Canton afin de mettre tous les panneaux aux nouvelles normes. Pour Milvignes, c'est environ 380 panneaux à installer pour un coût

moyen de CHF 157.- par pièce. Le groupe socialiste s'est attentivement intéressé à ce rapport, car la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes en sera fortement améliorée. Le groupe remercie M. Patrice Blanc d'avoir rempli son mandat en établissant un état de la situation au sein de la commune. Le groupe socialiste, dans son ensemble, entre en matière et vote l'arrêté.

M. Pascal Bruni (La Grappe). Le groupe est conscient que les mesures assureront une meilleure sécurité à tous les usagers de la route. Toutefois, quelques comparaisons manquaient avec ce qui se fait dans les communes voisines. Ne serait-il pas concevable de s'occuper dans un premier temps des axes importants, comme cela s'est fait à Peseux ? Le groupe a néanmoins accepté la demande de crédit à la majorité des membres présents.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 26 oui, 2 non et 3 abstentions.

8. Motion du 11 mai 2015 déposée par MM. Bertrand Cottier, Ivan Calderon, Pascal Bruni, Robert Gygi et Sylvain Ischer, du groupe La Grappe, intitulée « Développement de l'auto-partage à Milvignes »

Le président rappelle que conformément à l'article 3.22 du règlement communal, la motion a été présentée, par écrit, plus de 20 jours avant la date du Conseil général. Si le Conseil général prend en considération cette motion, le Conseil communal sera alors invité à examiner et à rapporter lors d'une prochaine séance du Conseil général, dans un délai maximum d'un an.

M. Bertrand Cottier (La Grappe) développe les argumentaires de la motion, retranscrite in extenso ci-après :

« Nous avons de la chance ! Oui, nous avons vraiment de la chance. Dans ces heures difficiles où un peuple tout entier lutte pour sa monnaie et son avenir économique, nous débattons et débloquons un crédit pour changer les panneaux de signalisation qui ne réfléchissent plus assez pour répondre aux très strictes normes helvétiques. Loin de nous l'idée de déprécier cette demande de crédit que nous avons majoritairement soutenu par ailleurs, mais comprenez que nous sommes heureux de pouvoir nous occuper de ce genre d'investissements.

Investir pour l'avenir est évidemment une nécessité. Cela peut devenir un luxe en fonction de l'état dans lequel se trouvent nos finances. Si nous sommes dans cette situation, c'est également parce que nos prédécesseurs et les générations d'avant ont su prendre les bonnes décisions et anticiper les problèmes.

Alors penchons nous sur ce qui nous intéresse ce soir : la mobilité et plus précisément l'auto-partage. Milvignes est bien équipée en matière d'infrastructures et bien desservie et terme de moyens de communication. En vrac et sans chercher à être exhaustif : 1 autoroute, 2 lignes CFF, 3 gares, 1 ligne de tram, 1 ligne de bus, sans oublier 1 débarcadère et 1 piste cyclable.

Depuis peu, les habitants de la commune et les autres également ont la possibilité d'utiliser des vélos en libre service. Notre Autorité était d'ailleurs partagée sur la question lorsque le projet nous a été proposé. Et bien, quelle réussite ! Après quelques semaines de fonctionnement, le succès est déjà au rendez-vous. Comme annoncé par le Conseil communal, dans quelques semaines, des stations de recharges pour les voitures électriques seront également à disposition des habitants.

Et bien, Mesdames et Messieurs, sachons préparer l'avenir par des décisions adaptées. Alors continuons à ouvrir les yeux et investissons dans la mobilité et l'auto-partage. Rêvons de quelques Mobility installées judicieusement sur le territoire communal.

Savez-vous que le parc de voitures de tourisme est passé de 3 millions en 1990 à 4.4 millions en 2014, soit une augmentation de plus de 50'000 véhicules par an ? 1 habitant sur 2 possède une voiture qu'il utilise peut être 1 heure sur 24 !

Alors il est temps de penser autrement la mobilité et pourquoi pas de mettre en place à Milvignes ce qui marche bien dans toute la Suisse : Mobility. Cette dernière gère un parc de 2700 voitures sur 1400 emplacements. Selon nous il ne s'agit pas de mettre 1 seule voiture à disposition (s'il y avait un tram ou un bus par jour personne ne l'utiliserait), soyons plus audacieux et rêvons d'une dizaine de voitures rouges afin que l'offre crée la demande.

Selon Mobility, 1 de leur voiture fait abandonner à 10 ménages leur deuxième voiture et économiser en frais de transports. Imaginez, 100 voitures individuelles en moins et 10 voitures en auto-partage sur le territoire communal utilisées de manière plus rationnelle... quelle chance nous aurions.

Alors préparons l'avenir et demandons au Conseil communal d'évaluer les voies et moyens de développer l'auto-partage à Milvignes. En vous rappelant que l'acceptation de cette motion n'implique aucun investissement ni aucune dépense à ce stade, mais uniquement la présentation à notre assemblée par le Conseil communal d'un rapport sur la question de l'auto-partage.

A l'unanimité, La Grappe acceptera cette motion. »

La motion n'appelant aucune discussion ni amendement, elle est mise au vote et est acceptée par 23 oui, 7 non et 1 abstention.

9. Interpellations et questions

Questions de M. François Gubler (PS) :

1) Mise en valeur du patrimoine archéologique de la commune de Milvignes.

Lors de la séance du Conseil général du 16 décembre 2014, M. Gubler a interpellé le Conseil communal au sujet du site du « Lacustre » et suggéré qu'un ou plusieurs panneaux informatifs rappellent les découvertes anciennes et récentes faites en ce lieu, ceci en collaboration avec l'Etat et la COOP. Où en est ce dossier?

M. Frédéric Laurent (CC). Le Conseil communal a soumis cette demande à l'archéologue cantonale, Mme Wütrich, qui en a été très heureuse et s'est montrée très ouverte. Ce site fait néanmoins partie des sites inscrits au patrimoine de l'Unesco et, dans ce cadre, des panneaux d'information sont en préparation et seront posés, notamment à cet endroit où il sera fait mention de la découverte du tumulus. Il semble donc inopportun que la commune pose son propre panneau, puisque le service de l'archéologie fera le nécessaire. La seule inconnue est la date de pose des panneaux.

M. François Gubler (PS) remercie le Conseil communal de sa réponse qui le satisfait. Il pose une deuxième question :

2) Aménagement d'un sentier piétonnier au lieu-dit « La Saunerie » et installations de grills.

Lors d'une séance de commission en automne 2014 ce sujet a été évoqué et à ce jour aucun aménagement n'a été fait, alors que des devis auraient été demandés. Où en est ce dossier ?

Mme Marlène Lanthemann (CC). Effectivement, concernant les grills, plusieurs emplacements sur le territoire de Colombier avaient été étudiés en même temps que les nouveaux emplacements définis sur le territoire d'Auvernier. Ce sujet est cependant resté quelque temps en suspens, car des discussions étaient en cours avec Vivacité pour l'installation d'un grill sur les rives. Comme l'association a préféré aménager une plage de sable, elle a renoncé à l'implantation d'un grill à cet endroit. Le dossier a été relancé et des grills seront posés sur le territoire de Colombier.

M. François Gubler (PS) demande ce qu'il en est de l'aménagement du sentier piétonnier au lieu-dit La Saunerie qui était très marécageux.

Mme Marlène Lanthemann (CC) précise que le feu vert du SAT est attendu. La fin de la mise à l'enquête est au 7 juillet 2015. Le dossier a beaucoup traîné et a dû être réclamé à maintes reprises.

M. Daniel Sigg (Verts). Question concernant les jardins familiaux que la commune loue aux particuliers. Quelle est actuellement la demande et l'offre dans les trois villages ? Il n'y a aucune indication sur le site de la commune à ce sujet. Et que va-t-il se passer avec les jardins situés à côté du cimetière de Bôle, compte tenu qu'il y a un projet de construction prévu ?

Mme Josette Schaer (CC) répond qu'il n'y a plus de liste d'attente pour les jardins communaux, ce qui veut dire que lorsque qu'un jardin se libère, une petite annonce est affichée aux piliers publics. Le Conseil communal essaie d'uniformiser les coûts de ces jardins. Actuellement, il existe des prix au m², des forfaits à Bôle, des tarifs pour l'eau, etc. Il faut donc rassembler ces informations et faire un état des lieux des jardins qui sont loués, mais pas entretenus. Cela a été fait, mais un peu trop tôt, à fin avril, et la végétation n'était pas encore suffisamment avancée pour que l'on puisse voir si c'était de la mauvaise herbe ou des plantations. Il y a moins de demandes pour des jardins maintenant qu'à une certaine époque où les listes d'attente étaient longues.

M. Daniel Sigg (Verts). Il n'y a pas de demandes dans les jardins communautaires, par exemple ?

Mme Josette Schaer (CC) répond négativement. A Bôle, les jardins ne sont pas mis en danger par un éventuel projet, qui n'est actuellement qu'embryonnaire, et qui ne devrait pas du tout toucher à ces jardins s'il devait voir le jour.

10. Communications du Conseil communal

Mme Marie-France Matter informe que la Commission culture, sports et loisirs de la Communauté Urbaine du Littoral a pris la décision d'inviter chaque année les conseillers généraux et conseillers communaux à visiter une infrastructure. En 2015, il s'agit de la visite du Théâtre du passage. La date est à réserver : mardi 20 octobre. Les détails seront communiqués ultérieurement, mais il y aura une visite du théâtre, un petit spectacle et un apéro dînatoire.

Mme Edith Aubron. Par sa vocation résidentielle, la commune de Milvignes a, de longue date, montré sa volonté d'offrir à la population des prestations d'accueil extrascolaire en accord avec l'incitation cantonale et adaptées aux besoins des familles. Les démarches entreprises visent à mettre au mieux en adéquation les horaires et le nombre de places avec les demandes évolutives, ceci afin d'assurer une garde correspondant au taux d'occupation des parents qui travaillent. Le nombre d'inscriptions cette année encore connaît une forte croissance, particulièrement à Colombier. Pour 450 enfants scolarisés aux collèges des Vernes et des Mûriers, c'est jusqu'à 110 demandes à midi qui ont été reçues, alors que la

capacité actuelle est de 65 places. Depuis 2 ans, un déplacement sur le site de Bôle d'une dizaine d'enfants avait été organisé pendant la pose de midi, avec transport par la ligne 120, malgré les contraintes qui en résultaient. Suite au déménagement de la crèche privée Les Marsupilamis, qui a enfin mis un terme à sa recherche active de locaux plus spacieux sur Colombier en s'installant à Longueville 1 (locaux communaux libérés par Nomad en début d'année) l'opportunité a été saisie d'attribuer l'appartement du Sentier 15b à une extension de la structure d'accueil parascolaire communale. Ainsi, à la rentrée scolaire d'août 2015, une capacité totale d'accueil de 166 enfants par jour sur 4 sites à proximité des collèges pourra être offerte. A ceci s'ajoute une offre nouvelle également en formule table de midi pour 10 enfants par jour du cycle 2 de Colombier. Enfin, la collaboration avec les Perce-Neige pour une démarche d'intégration est reconduite et permet à une dizaine d'enfants de partager la pause de midi avec des enfants en situation de polyhandicap. L'ensemble du personnel d'encadrement représente 21 personnes pour 12 EPT et 4 stagiaires et apprenties. Suite à l'engagement d'un directeur en la personne de M. Marc Dunant, l'ensemble de l'accueil pré- et parascolaire sera désormais sous sa responsabilité.

Mme Josette Schaer. Lors de l'acceptation du crédit pour le changement de la chaudière du collège d'Auvernier, il avait été demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité de poser un filtre à particules. Au préalable, renseignements ont été pris sur le besoin d'installer un filtre à particules, sachant que légalement il faut un filtre à partir d'un rejet de 50 grammes de particules au m³ et que l'installation au collège d'Auvernier induira un rejet de 20 grammes au m³. Comme les valeurs sont largement en-dessous de la norme, le Conseil communal a renoncé à installer ce type de filtre qui coûte à peu près les deux tiers du prix d'une chaudière.

11. Divers

M. Pascal Bruni (La Grappe) souhaite parler à titre personnel de la Boudryssia qui aura lieu du 11 au 13 septembre. Il trouve important que les noms des personnes qui font partie du comité d'organisation soient connus. Il s'agit de : MM. Michel Vermot (L'Harmonie), Pierre Von Wyl (caissier des sociétés locales à Bôle), Robert Gygi et Pascal Bruni. M. Bruni est président du comité d'organisation. Il lance un appel aux conseillers généraux pour une aide bienvenue, le dimanche 13 septembre entre 16h00 et 21h00.

Le président, **M. Philippe Du Pasquier** relève qu'il est important que les autorités de Milvignes représentent aussi leur commune qui est invitée d'honneur.

La séance est levée à 21h03.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président : Le secrétaire :

Ph. Du Pasquier M. Vida